Enquete social

Par **fee17**, le **26/11/2004** à **17:04**

Bonjour,

Je vais essayer de vous faire par de la situation la plus breve possible.

J'ai un de mes amis ,qui suite a un divorce a obtenue la garde de ses 2 enfants.Pendant 1 an et demi ,les enfants ont été epanouis .Depuis Septembre,la garde est revenue a la mere (apparement pour depression)
Depuis que les enfants sont chez leur mere ,ils n'evoluent pas;le plus petit qui a 4 ans s'exprime mal (au dire de la maitresse)alors qu'avant il faisait beaucoup de progres;bref ,ils ne sont apparement pas bien.Plein de chose ,rentre en compte ,le fait qu'il ne mange pas equilibre,prise de poids importante en 1 mois,cri et pleure au telephone...etc

C'est pourquoi mon ami souhaite faire une enquete social ou demeure les enfants.

Comment se passe une enquete social?
quel point sont mis en avant?

precisons aussi que le pere habite dans l'ouest de la france et la mere dans l'est.

Vos renseignements ,plus petit qu'ils soient seront toujours les bienvenues.
Ils feront avancer ce papa qui ne souhaite qu'une chose : recuperer ses enfants.

Merci par avance de m'avoir accorder quelques instants.

Par **Ben51**, le **27/11/2004** à **11:46**

Slt,

je n'est pas de réponse précise sur ce sujet :oops: Image not found or type unknown

Mais voilà l'adresse d'un site d'un père à qui cela est arrivé et qui fait partager au public son expérience malheureuse ... Cela peut peut-être aider ...

[url:rwg2mw7w]http://www.bgp-fr.com/exclure_papa.shtml[/url:rwg2mw7w]

Par **Yann**, le **29/11/2004** à **11:14**

Il est possible de faire une dénonciation anonyme aux services sociaux par une simple lettre. Le problème étant que dans ce cas il n'est pas du tout certain qu'il y ait des suites à cette lettre. Bien sûr si la lettre est un "dossier" conséquent avec des faits précis et autre, ça aura plus de poids...

Par **chris11100**, le **07/05/2005** à **22:33**

concernant l'enquete sociale, pourquoi ne pas demander la garde de tes enfants avec une enquete sociale avec les motifs que tu evoques.

Mon ami a obtenu la garde de ses enfants depuis 4 ans.
Il y a eu 2 enquetes sociales a notre demande :
la premiere lors de la demande de garde
la seconde lors de la demande la mere concernant une extension du droit de visite (nous ne nous y sommes pas opposé mais nous avons demandé a ce que le tribunal verifie que les enfants soient accueilli dans de bonnes conditions)

l'enqueteur social et nommé par le tribunal. il vient aussi bien chez toi que chez la maman, et fera le tour du "propriétaire" (placards, armoire, etc...) lors de l'entretien : demande de ressources, historique du couple, etc... Il ira egalement a l'école, club de sport, et tous les lieux frequenté par l'enfant.

si je peux te donner un conseil : mefiance lors de l'entretien, tout est rapporté par ecrit dans le moindre detail.

Souhaitant avoir pu t'aider!

chris

Par **anonym**, le **07/05/2005** à **23:20**

[quote="fee17":1xa33rlo]precisons aussi que le pere habite dans l'ouest de la france et la mere dans l'est.[/quote:1xa33rlo]

il est vrai que les juges prennent en compte le fait que l'enfant se soit habitué à un certain milieu = son école,... et qu'un changement de tout cet environnement est a éviter mais vu les faits dont tu nous fait part, il semble que les enfants ne soient pas pour le moins, épanouis, donc je ne pense pas que cette histoire de distance puisse constituer un réel blocage dans ces conditions.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés